



Chambre de Métiers d'Alsace

Chambre de Métiers d'Alsace, Bas-Rhin : 30 Avenue de l'Europe – CS 10011 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83
Chambre de Métiers d'Alsace, Colmar : 13 Avenue de la République. CS 20044 -68025 COLMAR Cedex. Tél. : 03.89.20.84.60
Chambre de Métiers d'Alsace, Mulhouse : 12, Boulevard de l'Europe - BP 3007 - 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

IMMATRICULATION PERSONNE PHYSIQUE

Formulaires :

- Formulaire PO pour une entreprise individuelle micro-entrepreneur ([document à télécharger](#))
- Formulaire PO pour une entreprise individuelle sauf micro-entrepreneur ([document à télécharger](#))
- Formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires (en double exemplaire si affiliation à la fois au registre des entreprises et au registre du commerce et des sociétés) :

Pour la personne

- Copie de la pièce d'identité : carte d'identité recto-verso, ou passeport en cours de validité, ou carte de séjour ou carte de résident à jour et en cours de validité (adresse)
- Copie du carnet de circulation délivré par la préfecture (pour les personnes sans domicile fixe)

Pour les dirigeants de nationalité étrangère :

- **Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne** : copie, recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco** : copie recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour les R ressortissants algériens** : copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- **Pour les autres ressortissants étrangers** (y compris les ressortissants des pays de l'OCDE *) :

* OCDE = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie

S'ils résident en France :

copie de la carte de séjour portant mention : « artisan » « commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident

S'ils ne résident pas en France :

copie de la pièce d'identité en cours de validité du pays de résidence

- Attestation sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation en original ([document à télécharger](#))
- Déclaration d'insaisissabilité (le cas échéant)
- Déclaration d'option de conjoint collaborateur (art.27 du décret n°84-406 du 30 mai 1984 et art.5 du décret n°2006-966 du 1^{er} août 2006) ([document à télécharger](#))
- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de mariage ou copie du PACS
- Copie de l'attestation de suivi de stage de préparation à l'installation obligatoire ou dispense
- Pour les activités réglementées Loi Raffarin : copie du ou des diplôme(s) ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans) ou fiches de paie sur 3 années **OU** copie du contrat de travail du salarié qualifié, accompagné de ses diplômes ou certificats de travail sur 3 ans ou fiches de paie sur 3 années
- Activités réglementées : autorisation, diplôme, licence, déclaration douane, arrêté préfectoral... selon le cas
- Choix de l'organisme conventionné pour l'assurance-maladie ([document à télécharger](#))



Pour les métiers du bâtiment , vous êtes tenu de souscrire une assurance décennale

En cas de mariage

Si régime de communauté de biens (confusion du patrimoine de l'entreprise et du patrimoine commun des époux): régime légal de la communauté réduite aux acquêts (avec ou sans contrat) ou communauté universelle

- 3 attestations de la délivrance de l'information donnée au conjoint commun en biens du conjoint ([document à télécharger](#))

Règlement de frais de dépôt en sus (voir frais d'immatriculation au RCS ci-dessous)

Pour le local ou le fonds

- Justificatif de jouissance du local
 - Si local commercial : copie du bail
 - Si adresse de l'entreprise au domicile de l'entrepreneur :
 - Si propriétaire: copie de la taxe foncière recto-verso ou du titre de propriété
 - Si locataire : copie du bail d'habitation ou de la taxe d'habitation ou de la dernière quittance de loyer ou facture de moins de 3 mois (gaz, téléphone, électricité) ou autorisation du propriétaire (([document à télécharger](#)) + justificatif de propriété
 - Si hébergé chez un tiers : attestation d'hébergement ([document à télécharger](#)) + justificatif de domicile et copie de la carte d'identité de l'hébergeur
 - Si domiciliation dans une société de domiciliation agréée par la Préfecture : copie du contrat de domiciliation
- Justificatif pour le fonds :
 - Reprise de fonds par achat, apport ou donation : copie de l'acte de vente (d'apport ou de donation) enregistré et copie de la publication dans le journal d'annonces légales
 - Location-gérance : copie du contrat de location-gérance et copie de la publication dans le journal d'annonces légales

SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE

- Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- Liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

SI DOSSIER ACCRE

- Formulaire ACCRE ([document à télécharger](#))
- Notice ACCRE ([document à télécharger](#))
- Liste des pièces à fournir à l'appui du dossier ACCRE ([document à télécharger](#))

MICRO - ENTREPRISE : FRAIS D'IMMATRICULATION A LA CHAMBRE DE METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Pas de frais pour la Chambre de Métiers d'Alsace

Chèque libellé à l'ordre du Tribunal d'Instance :

- 75,90 €** uniquement pour un achat de fonds, location-gérance
- 50,90 €** uniquement pour un achat de fonds si Bodacc demandé
- 8,45 €** en plus si attestation d'information au conjoint commun en biens

ENTREPRISE INDIVIDUELLE SAUF MICRO-ENTREPRISE : FRAIS D'IMMATRICULATION A LA CHAMBRE DE METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace :

- 130,00 €**

Chèque libellé à l'ordre du Tribunal d'Instance :

- 25,34 €** pour une création
- 129,41 €** pour un achat de fonds, apport, location-gérance
- 104,41 €** pour un achat de fonds si Bodacc demandé
- 8,45 €** en plus si attestation d'information au conjoint commun en biens

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité

- 55,20 €** sur rendez-vous par chèque à l'ordre de la CMA
- 45,00 €** par dépôt ou envoi postal par chèque à l'ordre de la CMA

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous



SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :